



RÉGULARISATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 23 MAI 2023 AUTORISANT LA CARRIÈRE DE VAUJOURS-GUISY

Réunion publique de Courtry

05 décembre 2025

PROGRAMME DE LA RÉUNION

1. Présentation des participants et introduction *(18h - 18h20)*
2. Présentation de la carrière de Vaujours-Guisy et des points de régularisation par Placoplatre *(18h20 - 18h45)*
3. Questions / réponses *(18h45 – 20h)*

LES INTERLOCUTEURS PRÉSENTS

Autorités publiques

- **Xavier Vanderbise**
Maire de Courtry

Maitre d'ouvrage Placoplatre

- **Gilles Bouchet**
*Responsable du développement
des carrières Placo®*
- **Sophie Mambrini**
*Responsable communication
pour les carrières Placo®*
- **Eric Royer**
Chef de projet Vaujourn-Guisy

Commission d'enquête publique

- **Claude Pouey**
*Président de la commission
d'enquête*
- **Catherine Marette**
- **Monique Delafosse**
- **Jordan Bonaty**
- **Michel Cerisier**



Animation de la réunion : Pascal Beaumard – *Etat d'Esprit*

PRÉSENTATION PLACOPLATRE

1. Présentation de l'entreprise
2. La carrière de Vaujours-Guisy
3. Les points de régularisation soumis à l'enquête publique



QUI SOMMES-NOUS ?

Un acteur responsable et engagé

PLACO®, ACTEUR ENGAGÉ POUR UN HABITAT DURABLE



~ 1220

Collaborateurs



7

carrières de gypse
exploitées

(gypse extrait : 2,3 MT /an)



4

usines

(plaques : 130 Mm² /an)

(plâtres, enduits, mortiers : > 500 kT/an)

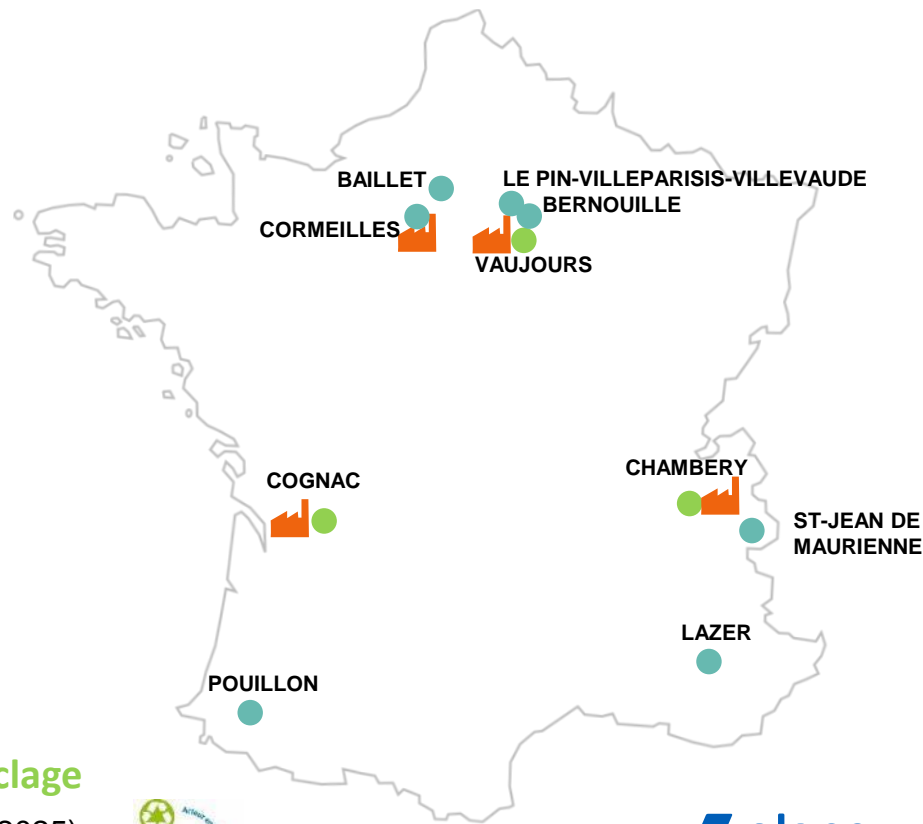


3

ateliers de recyclage

(env 140 000 T en 2025)

(Objectif 2030 : 200 000 T)



VAUJOURS, 1^{ÈRE} USINE DE TRANSFORMATION DU GYPSE EN EUROPE

ISO 14001

ISO 50001

ISO 45001



65 Mm² de plaque de plâtre et 300 000 T de plâtre, enduit, mortier/an

↔ **1/4 de la production française**

↔ **50% de celle de Placo®**

↔ **200 000 logements/an**



Un marché de proximité, un circuit de distribution court

↔ 20 millions d'habitants dans un rayon de 150 km



Des emplois et des clients

> **330 collaborateurs** et 1 000 emplois indirects

> **40 000 entreprises** utilisent les produits de Vaujours

> **12 000 fournisseurs**

> **3 000 clients**



Filière de recyclage depuis 2008 : leader français





LA CARRIÈRE DE VAUJOURS-GUISY

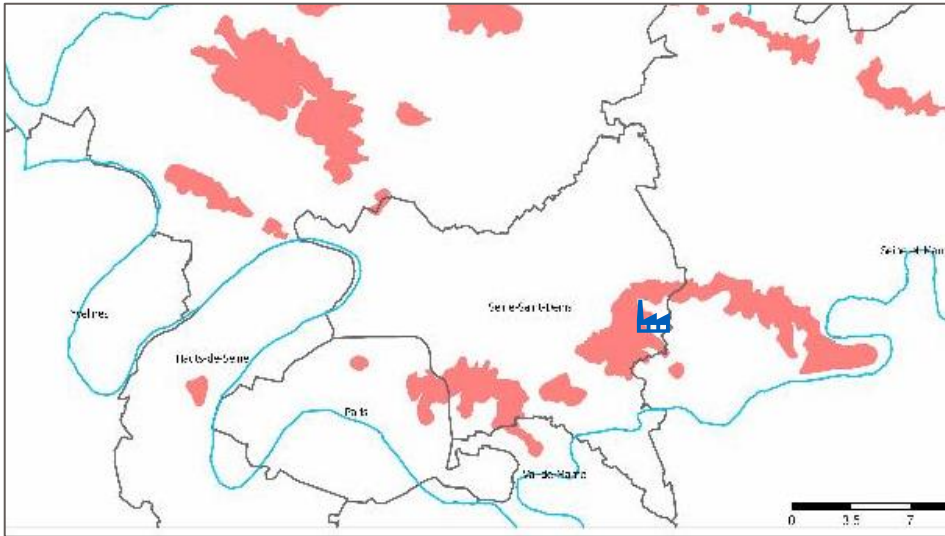
LE GYPSE, UNE RESSOURCE NATURELLE STRATÉGIQUE

- Ressource multi-filières :

80%
plâtre

15%
ciment

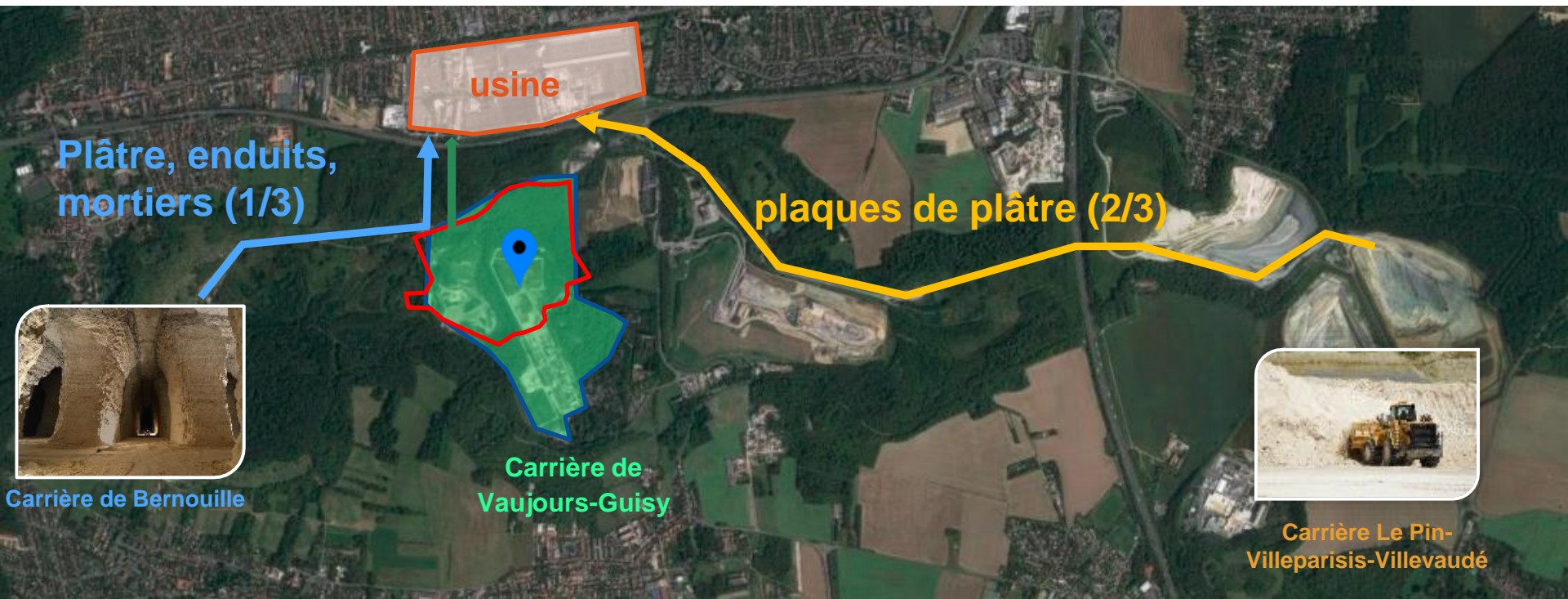
5%
autres



En Ile-de-France

- 3 masses (= couches) → 20 à 30 m au total
- Grande pureté (>90%)
- **Gisements qualifiés de stratégiques, dont l'exploitation future doit être préservée** (SDRIF-E, juin 2025)
- **Gisements classés d'intérêt national** (SRC IDF, en cours d'enquête publique)

EXPLOITER LE GYPSE POUR ALIMENTER L'USINE DE VAUJOURS



2028 : fin des réserves de « qualité plâtre » de Bernouille

→ Arrêté préfectoral de Vaujours-Guisy **nécessaire pour exploiter le gypse en 2028**

LA CARRIÈRE DE VAUJOURS-GUISY

Le périmètre d'exploitation



Ex-site du CEA et fort central



Terrains acquis en 2010 par Placoplatre



Terrains acquis par Paris Vallée de la Marne (ex CAMC)



Fosse d'Aiguisy



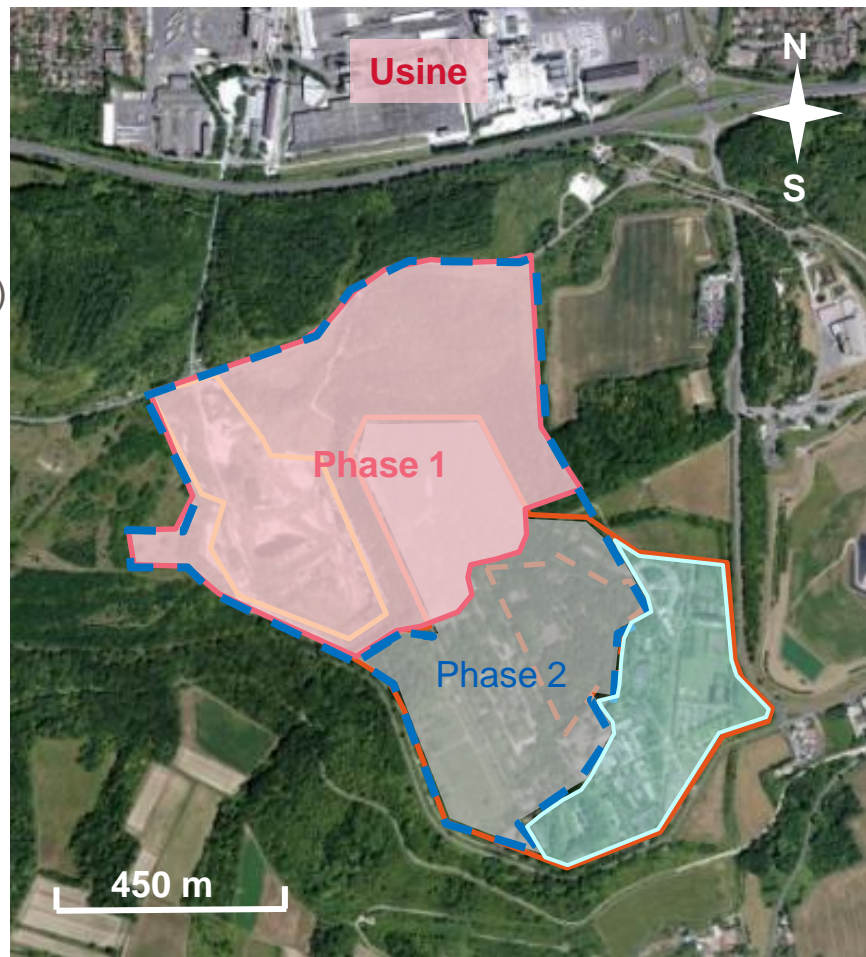
Carrière de Vaujours-Guisy (phase 1)



Périmètre d'étude, incluant la phase 2

L'enjeu :

**EXPLOITER le GYPSE en 2028
pour approvisionner l'USINE
pendant 16 ans**

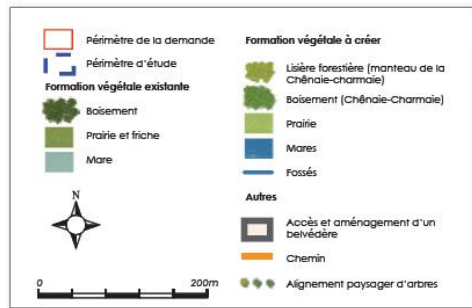


L'EXPLOITATION



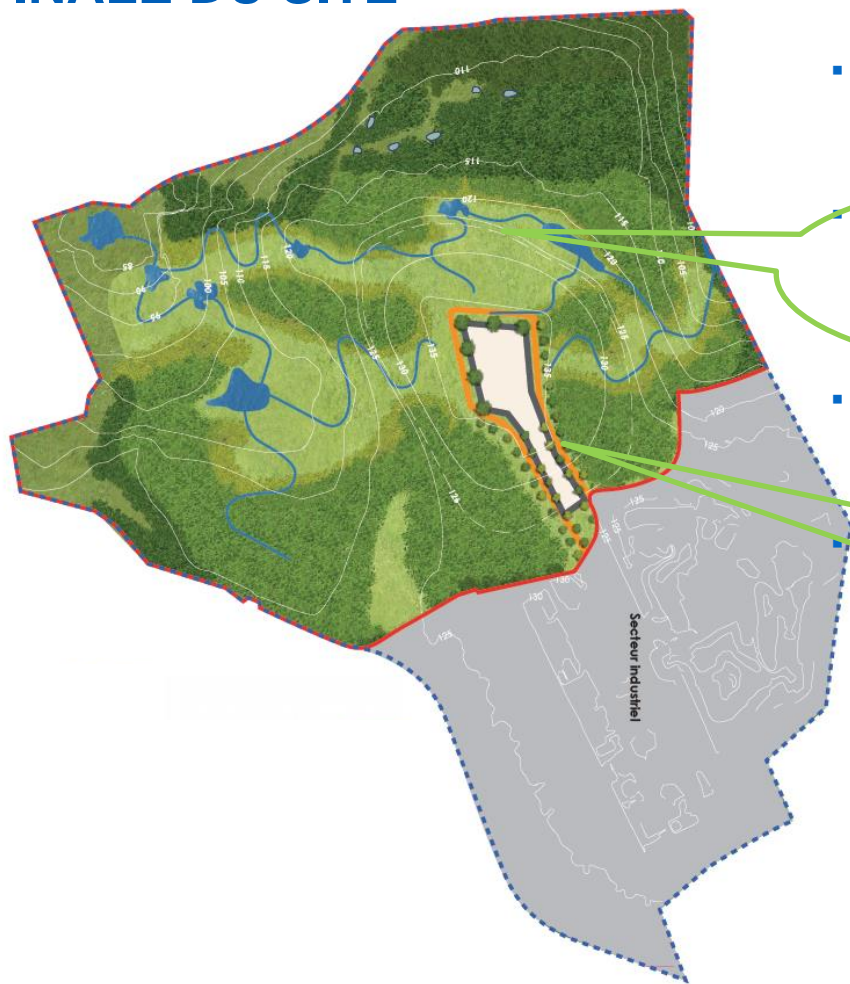
REMISE EN ÉTAT FINALE DU SITE

FIGURE 30 : PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA DEMANDE ICPE AU 1/4 000



Les cheminements comme futur

Plus les **mesures de compensations hors site** comme par exemple **la plantation de 22 ha de bois**



Objectifs :

- Une topographie proche de l'originale avec un plateau au sommet
- Une **mosaïque de milieux à vocation paysagère et écologique** : bois, prairies, mares, fossés...
- Des **ouvertures visuelles** vers la plaine de France (nord) et Paris (ouest)
- Un modelé et une structure végétale pour témoigner de l'histoire militaire du fort

TRANSFORMER UNE ANCIENNE FRICHE INDUSTRIELLE EN ESPACE VERT FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ, AVEC UNE VARIÉTÉ DE MILIEUX





LES POINTS DE RÉGULARISATION SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTREUIL

25 juillet 2024

- Sursis à statuer pour permettre la régularisation de l'arrêté préfectoral et suspension provisoire dans l'intervalle
- 4 points soulevés :

La potentielle
pollution
radiologique des
sols

La quantification des
émissions de gaz à
effet de serre des
mesures de
réduction et
compensation

La préservation des
chauves-souris

La motivation dans
l'Arrêté Préfectoral
de l'intérêt public
majeur du projet

1. LE DIAGNOSTIC RADIOLOGIQUE DES SOLS DANS LE BOIS AU NORD ET À L'EST DE L'EXPLOITATION

Décision du Tribunal Administratif – considérant 9

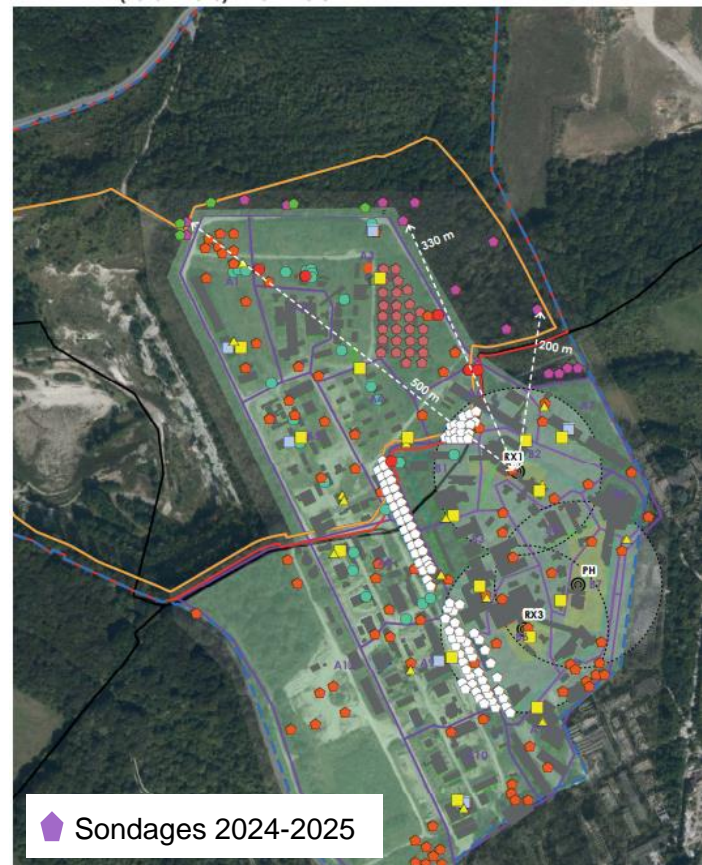
“ [...] l'étude d'impact était insuffisante pour écarter la possibilité d'une pollution à l'uranium anthropique au-delà d'un rayon de 100 mètres des anciens stands de tir. ”

1. LE DIAGNOSTIC RADIOLOGIQUE DES SOLS

1 nouvelle étude menée dans les sols des bois situés au Nord et à l'Est

- **Objectif** : vérifier l'absence d'impact radiologique au niveau du sol par de l'uranium manufacturé naturel ou appauvri provenant des anciennes activités du CEA.
- **Mesures** : **15 sondages** réalisés, **45 échantillons** analysés.
- **Résultat** : **absence de pollution radiologique** au droit des zones investiguées.

L'ASNR (Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection) ne remet pas en question l'absence d'enjeux radiologiques au niveau des sols des bois au Nord et à l'Est de l'exploitation.



2. LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Décision du Tribunal Administratif – considérant 10

“ L'étude d'impact ne comporte pas de chiffrage des effets des mesures de compensation des incidences négatives du projet sur les émissions de gaz à effet de serre [...]. ”

2. LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

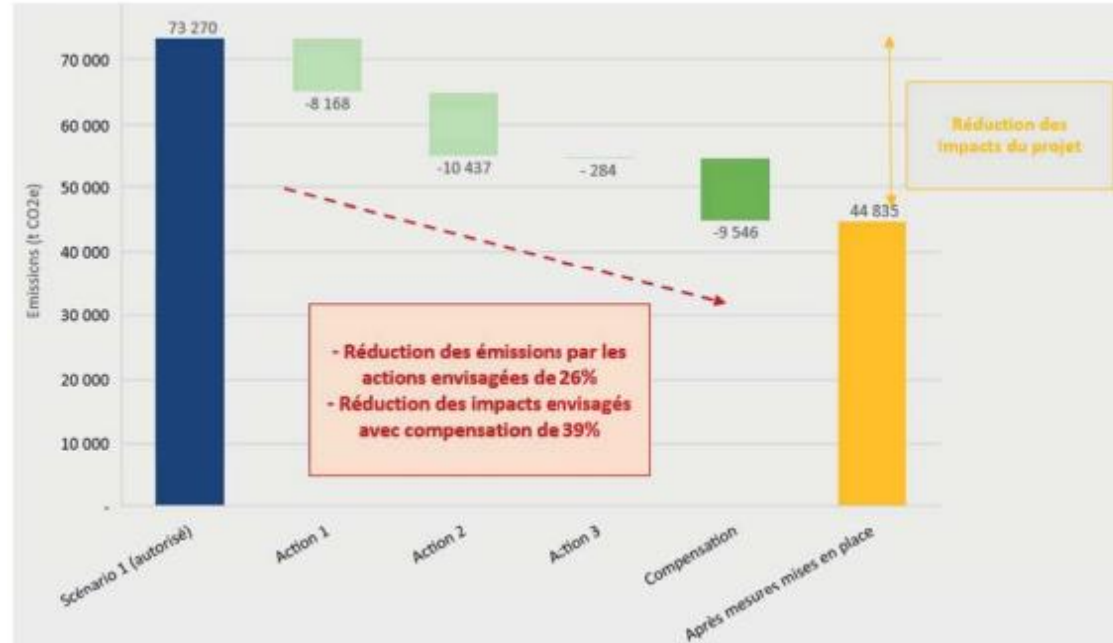
Actualisation de l'étude GES

Mesures de réduction

1. Remplacement du GNR par du biocarburant pour les engins d'extraction
2. Remplacement du GNR par du biocarburant pour les opérations de découverte et remblai
3. Mise en place d'un convoyeur électrique

Mesures de compensation

- Reboisement de 39,5 ha (sur site + hors site)



Emissions GES (réduction + compensation) : - **28,4 kt CO₂ eq**

3. LA PRÉSERVATION DES CHAUVES-SOURIS

Décision du Tribunal Administratif – considérant 23



[...] le projet est susceptible de nuire au maintien des chiroptères dans un état de conservation favorable.



3. LA PRÉSERVATION DES CHAUVES-SOURIS

Etude écologique enrichie avec de nouvelles mesures :

- Augmentation des surfaces initialement préservées dans les cavages Nord et Ouest : **3 680 m²**
- Préservation d'une partie des cavages Est : **4 470 m²**

- **+ 8 150 m² (113%) préservés** par rapport au projet 2022
 - **15 365 m² de cavages conservés**
- ⇔ **97 % des surfaces actuellement favorables**

FIGURE 25 : Mesures de conservation des cavages Ouest [ECOSPHERE 2025]

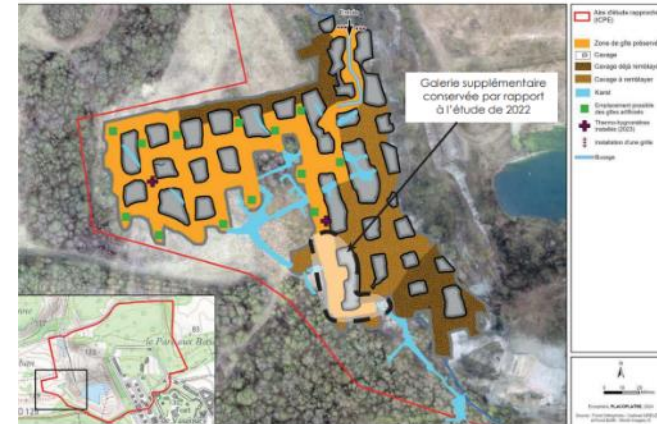


FIGURE 24 : Mesures de conservation des cavages Nord et Est [ECOSPHERE 2025]



3. LA PRÉSERVATION DES CHAUVES-SOURIS (SUITE)

- **Extension des aménagements artificiels** aux nouvelles parties préservées et mise en place d'un **suivi acoustique et thermo-hygrométrique**
- Mise en place d'un **plan de gestion spécifique et adapté des boisements** situés à proximité des cavages (4,9 ha)
- **Mise en place d'une ORE** (Obligation Réelle Environnementale) **concernant les cavages et les boisements associés** pour une durée de **99 ans**

Considérant ces nouvelles mesures, le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) a rendu un avis favorable sur le projet.

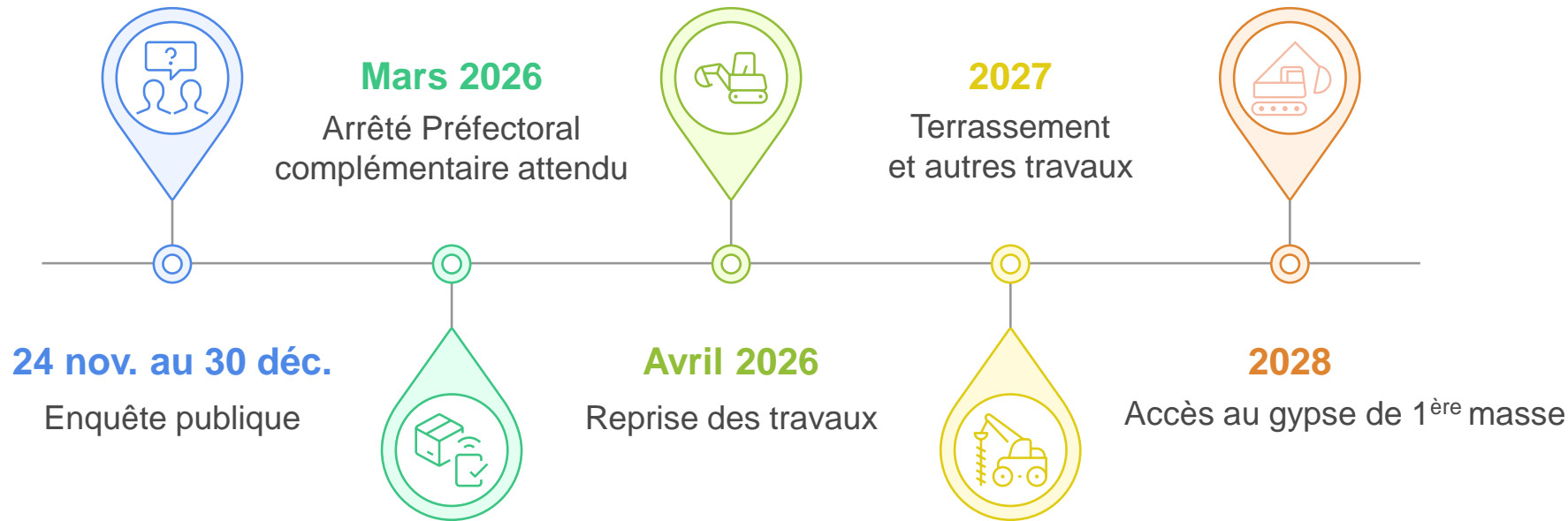


4. LA MOTIVATION DANS L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE L'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR DU PROJET

Décision du Tribunal Administratif – considérant 17

La motivation du critère relatif à l'intérêt public majeur sera traitée par la Préfecture dans la rédaction du nouvel Arrêté.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PROCHAINES ÉTAPES SOUS RÉSERVE DE L'OBTENTION DE L'AP





**MERCI
POUR VOTRE ATTENTION**

Vous avez la parole

ORGANISATION DES QUESTIONS / RÉPONSES

4 thématiques :

1. Le diagnostic radiologique
2. Les émissions de gaz à effet de serre
3. La préservation des chauves-souris
4. L'intérêt public majeur
5. Autres questions ?

PROCHAINES PERMANENCES ET RÉUNION PUBLIQUE

Permanences à venir

Villes	Lieux	Dates
Chelles	Hôtel de Ville	Samedi 13.déc. - 9h à 12h
Claye-Souilly	Hôtel de Ville	Mercredi 10 déc. - 9h à 12h
Courtry	Direction des services techniques	Mercredi 10 déc. - 14h30 à 17h30
		Mardi 30 déc. - 14h30 à 17h30
Coubron	Hôtel de Ville	Lundi 8 déc. - 14h à 17h
		Samedi 13.déc. - 9h30 à 12h
		Mardi 23 déc. - 14h30 à 17h
Mitry Mory	Hôtel de Ville	Mardi 16 déc. - 14h à 17h
Sevran	Pôle urbain – Direction de l’urbanisme	Mercredi 10 déc. - 9h30 à 12h30
Tremblay-en-France	Hôtel de Ville	Mercredi 10 déc. - 14h à 17h
Vaujours	Maison du Temps Libre	Samedi 6 déc. - 9h à 12h
		Mercredi 17 déc. - 9h à 12h
		Mardi 30 déc. - 14h à 17h
Villeparisis	Hôtel de Ville	Lundi 8 déc. - 9h30 à 12h30
Villepinte	Centre Technique Municipal	Jeudi 18 déc. - 14h à 17h